



16/06/2022

Commune de Saint-Josse-ten-Noode :

Conseiller/Conseillère en prévention H/F/X – Instruction publique

A propos du contrat

Type d'offre : Emploi

En tant que : Salarié

Type de contrat : CDD, Durée déterminée

Perspective : Prolongeable

Régime horaire : temps partiel

Type de temps partiel : 1/2

Adresse du lieu de travail : AVENUE DE L'ASTRONOMIE 13, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

Langue(s) de diffusion et fonction recherchée

langue de diffusion : Français

Titre de la fonction : Conseiller/Conseillère en prévention H/F/X

Nombre de postes à pourvoir : 1

Nombre d'années d'expérience : 3

Description de l'entreprise

Administration communale de Saint-Josse-ten-Noode

Avenue de l'Astronomie, 13

1210 Bruxelles

Description de la fonction

Faire le tour du bâtiment et réaliser l'analyse des risques.

- Suite à cette analyse, établir un plan annuel et quinquennal des travaux à réaliser.
- Comme la loi le demande, faire venir les pompiers pour avoir un rapport de sécurité.
- Faire effectuer le contrôle de l'installation électrique par un Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail (SECT). Le contrôle doit-être réalisé tous les 5 ans et porter sur l'entièreté de l'installation électrique (installation de chauffage y compris).
- Faire des plans de niveaux avec les différents emplacements de sécurité stratégiques (moyens d'extinction, système d'alarme, sorties de secours).
- Afficher les procédures à suivre en cas d'évacuation du bâtiment.
- Vérifier l'éclairage de secours, la mise en place correcte des pictogrammes, l'état des portes coupe-feu, l'affichage des numéros d'urgence, ...
- Réaliser une farde/dossier comprenant :
- le rapport du SRI,
- le plan global de prévention,
- le plan annuel d'action,
- le rapport du Conseiller en Prévention,
- le ROI,
- le registre des produits dangereux,
- l'inventaire amiante,
- les contrôles périodiques (électricité/incendie/chauffage/divers),
- salubrité et hygiène (rapport du SIPP, rapport de la médecine scolaire, autorisation

- AFSCA, registre d'autocontrôle HACCP)
- analyse des aires de jeux,
- mise en place d'exercices d'évacuation,
- divers.
- Établir les documents, les compléter et les viser lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail.
- Conserver les notifications qui doivent-être adressées à l'autorité.

Dans le cadre des missions relatives à la surveillance de la santé :

- Coordonner, avec le conseiller en prévention-médecin du travail (CPMT du SIPP), la surveillance médicale sur base de l'analyse des risques aux postes de travail.
- Participer aux visites des lieux de travail par le SEPP selon la fréquence déterminée.
- En concertation avec l'employeur, faire appel au SEPP dans toute situation relative à la santé et la sécurité des travailleurs.
- Enregistrer, signaler et effectuer les analyses d'accidents/incidents/premiers soins survenus, formuler des mesures de prévention, et assurer la mise en place des actions correctives.
- Mettre en place un système de rapportage des situations dangereuses.
- Organiser les premiers secours.
- Exécuter toutes les autres missions qui sont imposées par la loi et ses arrêtés d'exécution.

Description du profil

- Avoir suivi une formation complémentaire en prévention de niveau 2 et/ou avoir une expérience dans le domaine est un atout.
- Disposer de grandes facilités de rédaction en français ; langage et orthographe corrects.
- Travailler principalement en collaboration et en concertation avec les directions scolaires, le Service Enseignement et le Service Interne de Prévention et de Protection (SIPP).
- Avoir une bonne capacité de réflexion et de vérification.
- Faire preuve d'autonomie et de flexibilité.
- Savoir garder son sang-froid et faire preuve de discrétion.
- Avoir l'esprit de synthèse et être de bonne volonté.
- Être doté de bonnes aptitudes communicationnelles et rédactionnelles.

Avantages du poste

Contrat à temps partiel (18h/semaine).

Reconnaissance de l'expérience professionnelle jusqu'à 6 années dans le privé.

Rémunération à l'échelle barémique de niveau B d'application dans les administrations bruxelloises.

Prise en charge à 100% des frais de déplacement (SNCB, TEC, STIB, de Lijn).

Chèques repas.

Personne de contact

Personne de contact : Mme Marie-Rose LAEVERS

Adresse e-mail : grh@sjtn.brussels

Langue : Français